

# Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Contribution de l'instance à la mise à jour 2019 du Plan Climat  
Air Energie des Territoires

Février 2019  
Grenoble Alpes Métropole





## Contribution de la Commission consultative des services publics locaux de Grenoble-Alpes Métropole sur la révision du Plan Climat Air Energie

### I. Le cadre méthodologique

Les échanges avec Jérôme Dutroncy et William Meunier (chef du service Environnement, Air, Climat) lors de la séance de la CCSPL du mois d'octobre 2018, puis la présentation du diagnostic de mise à jour du PCAET métropolitain du 5 décembre 2018 ont été les moments de lancement des réflexions pour la CCSPL. Au fil des séances, les questionnements et interrogations devenaient techniques, les membres du groupe de travail ont exprimé le besoin d'auditionner les services pour mieux appréhender le champ des possibles dans l'environnement des délégations de services publics et des établissements publics (EPIC, EPCC) de niveau métropolitains. Après les avoir listé, après avoir identifié les délégations qui arriveraient à échéance, il semblait impératif de rencontrer une juriste, d'avoir un témoignage d'un organisme mettant en œuvre la responsabilité sociale et environnementale, tout en questionnant le rôle incitatif que pourrait prendre la Charte du Plan Climat auprès des futurs délégataires<sup>1</sup>.

#### La constitution du groupe de travail

Un appel à volontaire pour constituer le groupe de travail a été lancé pendant les deux premières semaines du mois de décembre 2018, auprès des trois comités d'usagers de la métropole, des membres de la CCSPL avec une ouverture à deux personnes extérieures ayant une expérience d'investissement au niveau local. L'objectif fixé idéalement était de constituer un groupe de volontaires issus de toutes les communes métropolitaines. Nous avons obtenu 27 réponses de personnes. Finalement, le groupe de travail en présentiel a réuni un collectif d'environ 10 personnes.

#### La composition du groupe de travail en présentiel

- Pour les membres de la CCSPL, par collège :
  - 2 à 3 représentants du collège des associations et des organismes.
  - 5 à 6 membres du collège des habitants
  - 2 membres de comités d'usagers
  - 1 personne extérieure.

Le collège le plus représenté était celui des habitants ; ce fut donc un regard d'usagers des services publics qui a prévalu. Ce fut un atout pour ce travail de contribution. Au travers des rencontres, les membres du groupe de travail ont pu construire une connaissance plus fine de la mécanique de mise en concurrence des prestataires et des règles de sélection des délégataires.

---

<sup>1</sup> Annexe 2 p 7 : Liste des DSP, suivi des établissements dotés d'une Régie en autonomie financière de la Métropole

## Les propositions : 3 axes et des propositions opérationnelles

Les propositions du groupe de travail reposent sur **trois axes** assortis de propositions opérationnelles en direction des directions en pilotage de délégation de services publics. Les préconisations sont plus souples et seront à adapter en fonction du domaine d'activité pour les Etablissements publics dans lesquels la Métropole est actionnaire majoritaire. Avant de détailler les propositions, il semble essentiel de rappeler deux postulats qui ont créés des difficultés. D'une part, les délégataires dans le domaine de l'énergie sont en situation de quasi-monopole. De ce fait, le cadre incitatif reste celui des normes nationales et européennes déjà inscrites dans les cahiers des charges. D'autre part, la démarche d'actualisation du Plan Climat Air Energie est une démarche volontariste. Il a été particulièrement compliqué de se départir de propositions dont l'objectif consistait à pouvoir sanctionner financièrement les délégataires qui ne répondraient pas aux objectifs environnementaux.

## **II. Les propositions**

Le groupe de travail propose trois orientations dont une proposition lui permettant de dialoguer avec les délégataires, les services et les membres de l'exécutif, lorsque nécessaire, tout en capitalisant le suivi d'une année à l'autre.

La première proposition s'attache à lister les outils à intégrer et à utiliser de manière systématique dans les cahiers des charges.

La deuxième est relative aux éléments devant être intégrés dans les contrats liant la Métropole et le délégataire ou la feuille de route des Etablissements publics de compétence métropolitaine.

Enfin, le groupe de travail propose de se construire une grille d'évaluation permettant de suivre l'atteinte des objectifs des structures rencontrées en matière environnementale et de suivi de la qualité du service rendu aux publics. Cette grille sera évolutive selon les besoins et usages de l'instance.

### **1. Axe n° 1 : le cahier des charges et les outils incitatifs**

L'objectif est de permettre aux directions de sélectionner les délégataires vertueux ou de les inciter à le devenir.

- **La signature de la charte Plan Climat Air Energie avec un engagement dans un des trois parcours<sup>2</sup>.**

La CCSPL propose d'inciter les contractants ou aux structures publiques rencontrées par l'instance à devenir signataires de la Charte du Plan Climat en leur proposant de s'engager *a minima* dans le parcours de premier niveau. Cette proposition concerne les délégataires suivants : les Pompes Funèbres Intercommunales, les espaces golfs en délégation, la MC2.

Pour les futurs contrats, nous proposons d'intégrer cette dimension dans le cahier des charges. L'objectif étant que ces aspects deviennent des critères de sélection qualitatifs prouvant la volonté de l'exploitant de devenir plus vertueux.

- **Intégrer une clause environnementale** si le délégataire n'a pas lancé une démarche RSE.
- **Evaluer le dispositif RSE mis en place par l'exploitant.** Si ce n'est pas le cas, le candidat se verra proposer le parcours suivant : établir **un diagnostic énergétique** avec les services de la Métropole et devenir signataire de la charte Plan Climat Air Energie.

Le plan d'action, les clauses environnementales et les objectifs à atteindre devront être présentés à la CCSPL, tous les ans lors de la présentation du rapport d'activité. Le délégataire ou les établissements publics devront rendre compte de leur implication à modifier leurs pratiques sur la durée du contrat. Pour les nouveaux délégataires sélectionnés, il est proposé par la CCSPL une rencontre après sélection, pour une présentation des axes sur lesquels ils se sont engagés l'année de leur sélection.

---

<sup>2</sup> Annexe 5 page 11 : Charte du Plan Climat

## 2. Axe n° 2 : des éléments présents dans la contractualisation

Pour tous nouveaux contrats ou renouvellement, il sera demandé aux directions pilotes d'intégrer les dimensions suivantes ou, *a minima*, deux des propositions, afin de veiller à ce que les engagements soient respectés sur la durée du contrat :

- Rappeler les objectifs environnementaux à atteindre
- Intégrer un audit externe
- Effectuer une évaluation systématique tous les deux ans portant sur les objectifs environnementaux et la qualité des services publics

La CCSPL propose à ce que deux représentants de la CCSPL participent au comité de suivi de l'évaluation pour apporter le point de vue de la commission sur les bilans présentés annuellement.

- Les délégataires devront se doter d'un système de suivi de leur bilan carbone, GES, Nox (particule fines).

Ces outils de suivi devront être compréhensibles par toutes et tous et présenter à la CCSPL chaque année.

## 3. Axe n° 3 : la grille de suivi à usage interne à l'instance<sup>3</sup>

L'objectif de cette grille sera à usage interne de la CCSPL. Elle aura pour vocation de suivre l'évolution des engagements relatifs à l'atteinte des objectifs environnementaux. Plus largement, elle servira à évaluer la qualité du service rendu aux habitants, aux publics.

Une fois que le contrat sera signé, le groupe de travail souhaiterait rencontrer le délégataire ou la direction des Etablissements public pour une présentation :

- des engagements et objectifs environnementaux
- des outils utilisés : signature de la charte, parcours d'engagement, résultat du diagnostic énergétique...
- des engagements en direction du service rendu aux publics

Sur cette base, la CCSPL propose de construire avec les services en charge des DSP une grille d'analyse qui servira de support de discussion avec les délégataires. Cette grille permettra d'émettre des observations et de capitaliser des éléments de suivis qui seront ensuite intégrés aux comptes rendus des séances.

## 4. Les propositions opérationnelles pour les directions

Lors de la réunion plénière du 12 février 2019, l'ensemble des membres de l'instance a validé les propositions opérationnelles. Il est proposé de les transmettre aux directions pour les affiner et envisager les suites à donner.

L'instance préconise notamment de conforter les dispositifs et orientations existants en les rendant plus lisibles auprès des habitants, usagers des services publics et des citoyens.

Les propositions opérationnelles sont en annexe 4.

---

<sup>3</sup> Annexe 3 p 8 : présentation des principes de la grille de suivi de la CCSPL

## Annexes

- **Annexe 1, Lettre de saisine de la CCSPL** p 6
- **Annexe 2, La liste des délégataires de la Métropole** p 7
- **Annexe 3, Principe de la grille de suivi** p 8
- **Annexe 4, Les propositions opérationnelles** p 9
- **Annexe 5, L'exemple de charte du Plan Climat** p 11

## Annexe 1 : Lettre de saisine

Membres de la Commission Consultative des Services  
Publics Locaux  
3 rue Malakoff  
38031 Grenoble Cedex 1

### Objet : Mise à jour du Plan Air Energie Climat – Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Madame, Monsieur,

La Métropole a engagé, le 9 février 2018, un processus de mise à jour de son Plan Air Energie Climat (PCAET), au travers de l'adoption d'une délibération définissant notamment des objectifs, une méthode et les modalités de la concertation. Cette révision du PCAET est l'occasion d'élargir le débat et d'associer les différentes instances participatives de la métropole. La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en tant qu'instance règlementaire chargée d'examiner les rapports d'activités des services de la métropole et de ses délégataires est au cœur des démarches d'amélioration du service public. Les exigences environnementales s'imposent aux collectivités et le PCAET met en coordination toutes les actions des acteurs du territoire.

Conformément à la délibération du 9 février 2018, nous souhaitons saisir les membres de la CCSPL pour enrichir les modalités d'action que va engager la révision du PCAET. Pour cela, nous proposons de poser une double question qui nous paraît stratégique du point de vue du PCAET et au cœur des missions de la CCSPL, à savoir :

#### « Comment rendre les délégataires de la métropole acteur du PCAET ? Et, comment les inciter à respecter les objectifs du PCAET ? »

Cette question invite à réfléchir à la manière dont peuvent être portés plus collectivement les objectifs du Plan Climat et sur quels leviers, la métropole, en tant qu'autorité organisatrice, peut s'appuyer pour inciter, responsabiliser, voire obliger ses contractants à s'engager dans une démarche plus responsable. En complémentarité avec cette saisine, d'autres dispositifs de concertation sont mobilisés pour cette mise à jour : les partenaires du plan climat seront invités à une réflexion partagée lors de groupes de travail et lors d'un forum le 18 décembre ; le C2D ainsi que les Comités d'Usagers seront consultés. Nous souhaitons également mobiliser le public via notamment la biennale des villes en transitions qui sera organisée au mois de mars 2019 et la plateforme participative de la Métropole. Afin de garantir une bonne articulation entre les travaux du C2D et les contributions qui émergeront des autres instances et dispositifs, nous vous invitons à nous remettre votre contribution avant le 1<sup>er</sup> février 2019.

La contribution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pourra, après son adoption, être présentée et discutée en comité d'orientation et d'objectifs.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Vice-Président,

Jérôme Dutroncy

## **Annexe 2 : La liste des délégataires et des établissements publics de la Métropole**

### Direction de la transition énergétique :

- Enedis
- EDF
- GEG
- GRDF
- CCIAG

Tous les délégataires des concessions de l'énergie sont signataires de la charte Plan Climat de la Métropole. Ce sont des gestionnaires de réseaux (exploitation et distribution)

### Direction de l'Eau et de l'Assainissement :

- La SPL Eaux de Grenoble Alpes, les délégations des services de facturation et de recouvrement

### Direction des déchets :

- Athanor pour l'incinérateur avec une concession de service public à la CCIAG pour l'exploitation et la gestion
- La Star pour la Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre de Tri

### Direction de l'Attractivité du Territoire, Sports, Culture et Tourisme :

- Le Stade des Alpes : gestion et exploitation déléguées à SOGESTAL
- La MC2 : EPCC
- Le complexe du Golf de Bresson
- L'Office du Tourisme Métropolitaine (OTM) : EPIC
- Le Marché d'Intérêt National (MIN)

Les statuts de ces structures sont des établissements publics (EPCC ; EPIC pour la MC2, le MIN et l'OTM) dotés d'un budget annexe ou autonome avec une participation financière de la Métropole.

### Direction de l'habitat :

- Actis, bailleur social avec présentation des bilans d'activité

### Direction des déplacements :

- Les Délégation de services publics pour les parkings en ouvrages : Effia, Qpark, Indigo

### Direction des services et équipements solidaires :

- Les Pompes Funèbres intercommunales (PFI) m : DSP

### Annexe 3 : Principe de la grille de suivi

Cette grille est en cours de conception. Elle sera évolutive en fonction du type de délégation et mettra en lumière les axes sur lesquels le contractant s'engagera. Les items devront croiser les axes environnementaux, les questions du service rendu aux usagers en fonction du type d'activité du délégataire.

Items Type de DSP Année N, N+1...	Evaluations des membres 😊 😐 😞	Remarque de l'instance
Signature de la Charte Parcours n° 3 Atteinte de l'objectif par an	😊	Parcours d'engagement n° 3 signé. Présentation du Plan d'action Objectif à attendre dans 5 ans :
Bilan Carbone année N Bilan GES Bilan Nox	😊	Recherche d'un outil pour présenter le bilan carbone Ne se positionne pas sur les émissions Nox parce que .....
Diagnostic énergétique : Rapport préconisation / travaux de rénovation	😊	En cours Dans le cahier des charges, le délégataire à présenter un plan visant à gagner deux étiquettes énergétiques pour son patrimoine bâti
Provenance des matériaux Type de matériaux utilisés ....	😞	A suivre l'année prochaine, après réalisation des travaux
Qualité du service public Nombre d'accueil de proximité	😊	Présentation des points d'accueil des usagers pour toute l'agglomération
Quelles étapes pour les impayés  Accompagnement pour les ménages les plus précaires	😊  😊	Quels outils et leviers utilisé, proposé pour limiter les impayés ?  Leviers entre acteurs de l'accompagnement des ménages ? Point d'alerte

Après chaque séance, l'instance devra remettre une observation finale qui sera intégrée en fin de compte-rendu de séance.

L'objectif sera d'alerter les directions et les Vice-présidents thématiques sur le suivi des questions d'ordre environnemental ou/et de qualité du service.



## **Annexe 4 : Les propositions opérationnelles / à finaliser et retravailler avec les directions de la Métropole**

### Les mobilités et la voirie pour limiter les émissions de CO2

Afin d'agir sur les émissions polluantes dues aux transports, il est proposé de coordonner les feux, sur les grands axes de circulation pour diminuer la production des gaz à effet de serre dans la ville engendrée par les arrêts et démarrages nombreux des voitures.

La CCSPL préconise de remplacer les feux de régulation de la circulation par le développement d'ondes vertes. Lorsque cela n'est pas possible, il est proposé d'équiper les feux avec des équipements de temporisation des arrêts.

### Un dispositif d'aide pour améliorer la technologie de chauffage

Il est proposé d'encourager le déploiement des dispositifs d'aides adaptés, par type de technologie utilisés, pour le remplacement des vieux foyers polluants : remplacer les cuves à fioul, les poêle à mazout, équiper les appartements et les maisons avec des robinets thermostatique. La Métropole trouvera les meilleurs leviers de communication pour aider les ménages à la reconversion des sources pour être moins polluants.

### Séquestration carbone

Optimiser la séquestration carbone des arbres de la région en ramassant et utilisant les déchets forestiers et jardiniers déposés dans les déchèteries de la Métropole et des coupes de bois territoriales habituelles.

### Le patrimoine bâti en gestion des délégataires :

#### Le diagnostic énergétique

- La CCSPL propose d'intégrer le recours au diagnostic énergétique de manière systématique au cahier des charges.

#### Mobiliers et matériaux

- Investir dans du mobilier urbain pour favoriser le tri sur tous les sites en délégation, accueillant du public et offrant un service.
- Encourager l'utilisation des matériaux et mobiliers à faibles impacts pour l'environnement : bancs, peintures non toxiques, isolation organique
- Encourager à l'économie lumineuse : ampoule à économie d'énergie, système d'éclairage adapté à la luminosité en fonction des saisons.

### Habitat, rénovations et nouvelles constructions :

#### Les matériaux de construction

- Porter une attention particulière aux matériaux de construction utilisés.
- Faire attention à la provenance des matériaux utilisés et le coût environnemental de la conception.

#### Isolation thermique

- Demander à ce que les bailleurs présentent le plan de déploiement de la réhabilitation thermique pour les logements en quartier prioritaires ou non.
- Mieux communiquer sur les dispositifs existants pour les logements publics diffus (collectifs ou individuels)

#### Dispositifs de rénovation énergétique

- Pour limiter les ponts thermiques et permettre à tous les citoyens de réaliser des travaux de rénovation, il convient d'être transparent sur les dispositifs existants et les acteurs à solliciter en fonction de la situation du ménage, le type de résidence : locataires, propriétaires, copropriétaires en maison individuelles ou en collectif dans un parc immobilier relevant du marché privé ou public, en quartier prioritaire ou non.

La CCSPL propose à ce que les délégataires relevant du domaine du logement public développent une stratégie et un plan de rénovation incluant les rénovations des logements (en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires).

Les agréments, les labels et les énergies renouvelables :

Pour la pose de panneaux solaires : lors de la délégation d'exploitation, indiquer aux délégataires la liste des installateurs agréés et possédant la certification Métro afin d'éviter la pose de panneaux défectueux.

Les labels HQE, BBC : Il est proposé de renforcer cette labélisation par un agrément Métropole.

Limitier nos importations :

Favoriser des productions effectuées en France ou dans des pays où la production s'accompagne d'une production vertueuse et rejetant peu de CO2.

Les déplacements :

Il est nécessaire de tenir compte des émissions de CO2 dues aux déplacements et de mener des études sur le taux d'émission des véhicules essence et des véhicules électriques.

Transports de biens et de services :

Favoriser les circuits courts autant que possible. Les délégataires devront pouvoir présenter la façon dont ils comptent réduire l'impact carbone liés aux transports de marchandise (flotte de véhicules avec une motorisation GNV, électrique...).



PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT**  
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

pour la période  
2015-2020

# CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES





# J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

## PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

Nom de la structure :

Adresse :

Nom du référent Plan Air Énergie Climat :

Tél. :

Courriel :

Type d'activité :

Nombre de salariés :



# J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

## de la métropole grenobloise

### LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

Le Plan Air Énergie Climat est une démarche volontaire pour répondre aux enjeux globaux de l'énergie et du climat, et à l'enjeu local de l'amélioration de la qualité de l'air, avec des ambitions affirmées et partagées par les acteurs du territoire.

LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT SE FIXE LES OBJECTIFS SUIVANTS, AUX HORIZONS 2020, 2030 ET 2050

#### À L'HORIZON 2020

- Diminuer de 35% les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 30% les consommations d'énergie par habitant.
- Atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 20% par rapport à la consommation énergétique totale.
- Réduire de 40% les émissions de PM10.
- Réduire de 65% les émissions de NOx.

#### À L'HORIZON 2030

- Diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 40% les consommations d'énergie par habitant.
- Atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 30% par rapport à la consommation énergétique totale.

#### À L'HORIZON 2050

- Atteindre le facteur 4 pour les émissions de gaz à effet de serre, soit une division par 4 des émissions.
- Diviser par 2 les consommations d'énergie.

### LES OBJECTIFS

	Emissions GES	Consommation d'énergie/habitant	Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire)	Emissions PM10	Emissions NOx
A l'horizon 2020	-35%	-30%	20%	-40%	-65%
A l'horizon 2030	-50%	-40%	30%		
A l'horizon 2050	-75%	-50%			

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT EST STRUCTURÉ AUTOUR DE 6 AXES D'ACTION

**Axe 1 :** aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique

**Axe 2 :** diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements

**Axe 3 :** se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air

**Axe 4 :** consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement

**Axe 5 :** réduire l'impact du patrimoine et des services

**Axe 6 :** mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique



# J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

de la métropole grenobloise

Dans ce cadre, pour la période 2015-2020, le signataire de la charte du Plan Air Énergie Climat s'engage à franchir les étapes suivantes :

## 1. J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

À cette étape le partenaire devient acteur du Plan Air Énergie Climat et s'engage à :

- Prendre en compte le critère « émissions de gaz à effet de serre » et « émissions de polluants atmosphériques locaux » (notamment particules en suspension PM10 et oxydes d'azote NOx) dans l'ensemble de ses décisions.
- Inscrire son activité dans le projet de territoire de la métropole grenobloise pour 2020 selon les 6 axes structurants.
- Nommer un référent Plan Air Énergie Climat.
- Participer au forum semestriel et partager ses expériences.
- Impliquer son personnel dans la démarche (formation, sensibilisation).
- Promouvoir le Plan Air Énergie Climat auprès de ses partenaires (habitants, clients,...).

## 2. J'ADHÈRE ET J'AGIS

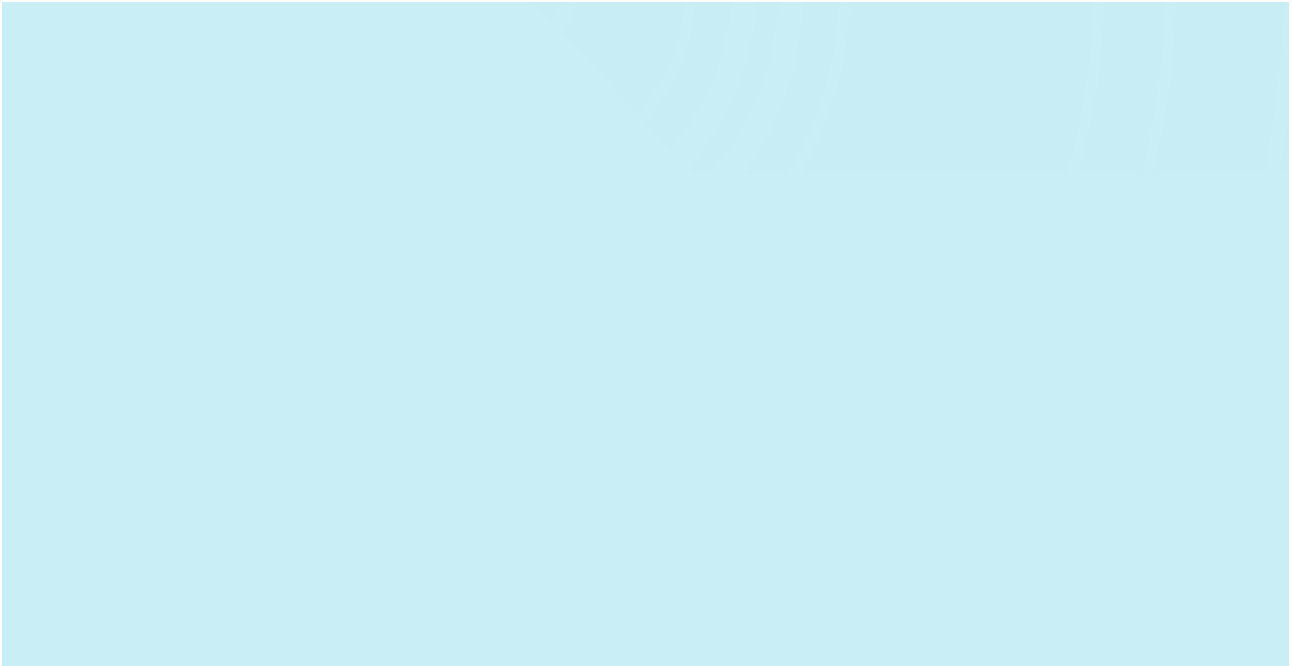
Le partenaire remplit déjà les engagements du niveau 1 et les renforce. Il s'engage sur des actions prioritaires pour la période 2015-2020, qu'il précise ci-dessous. Ces actions concernent à la fois le patrimoine propre au partenaire ainsi que toutes les autres actions qui contribuent aux objectifs du territoire.

**Axe 1 :** aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique :

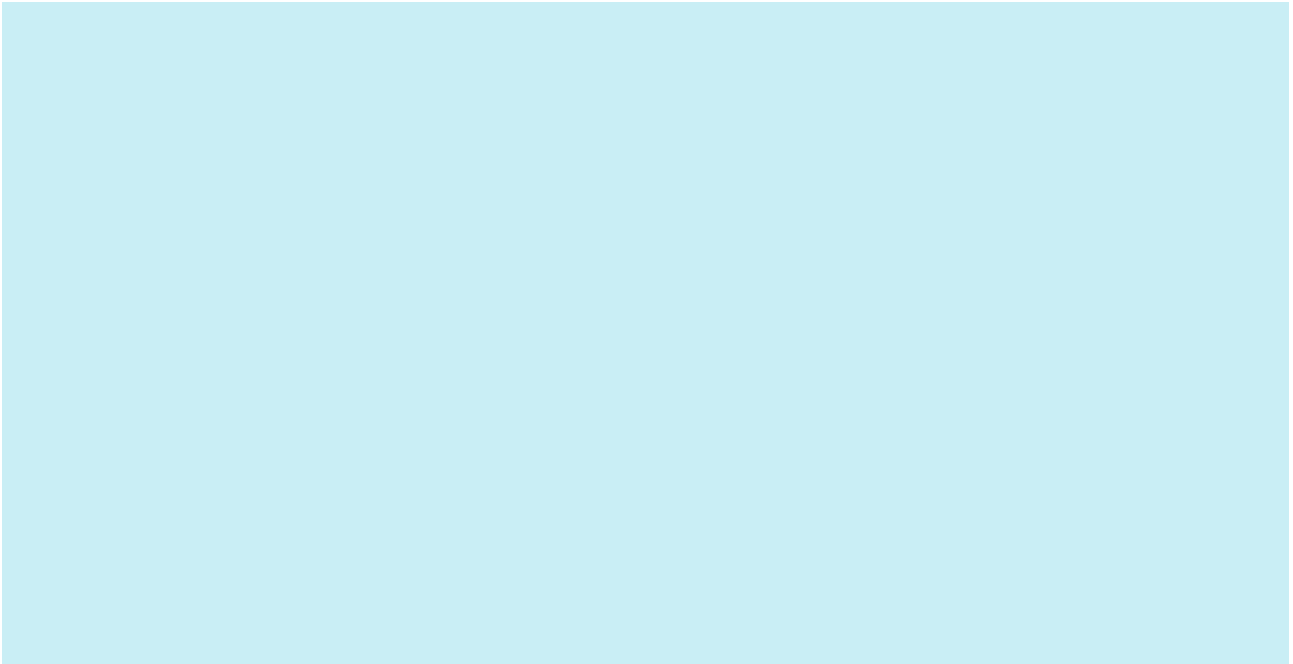


# J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

**Axe 2 :** diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements :



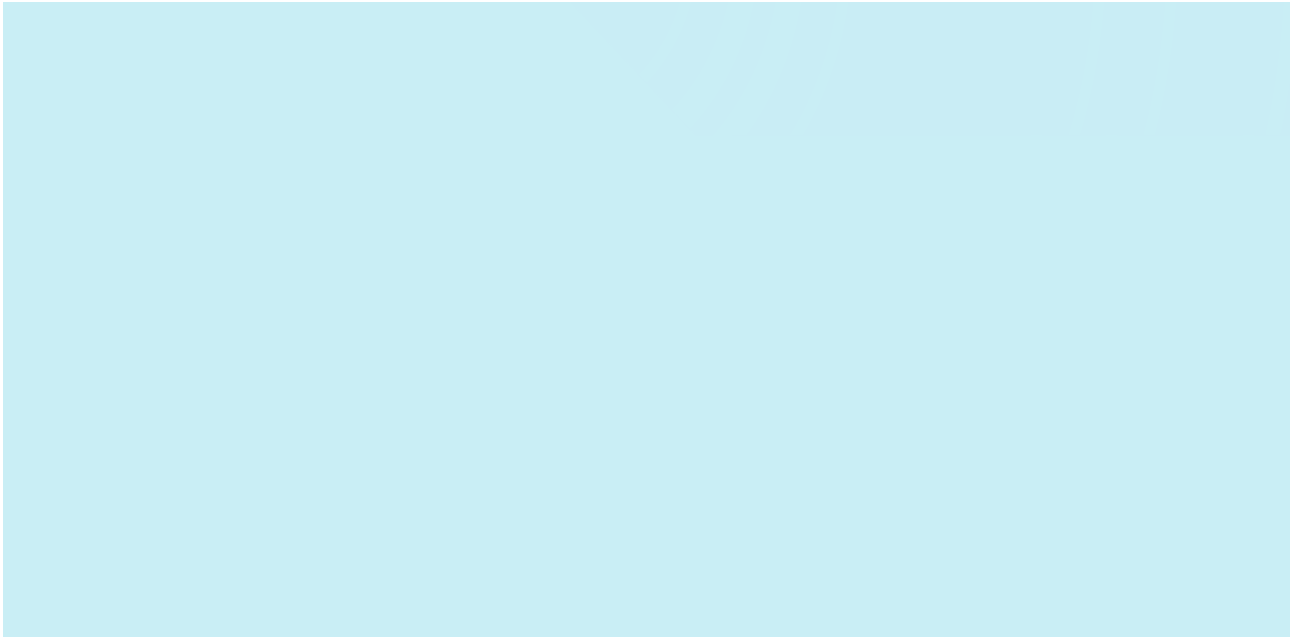
**Axe 3 :** se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air :



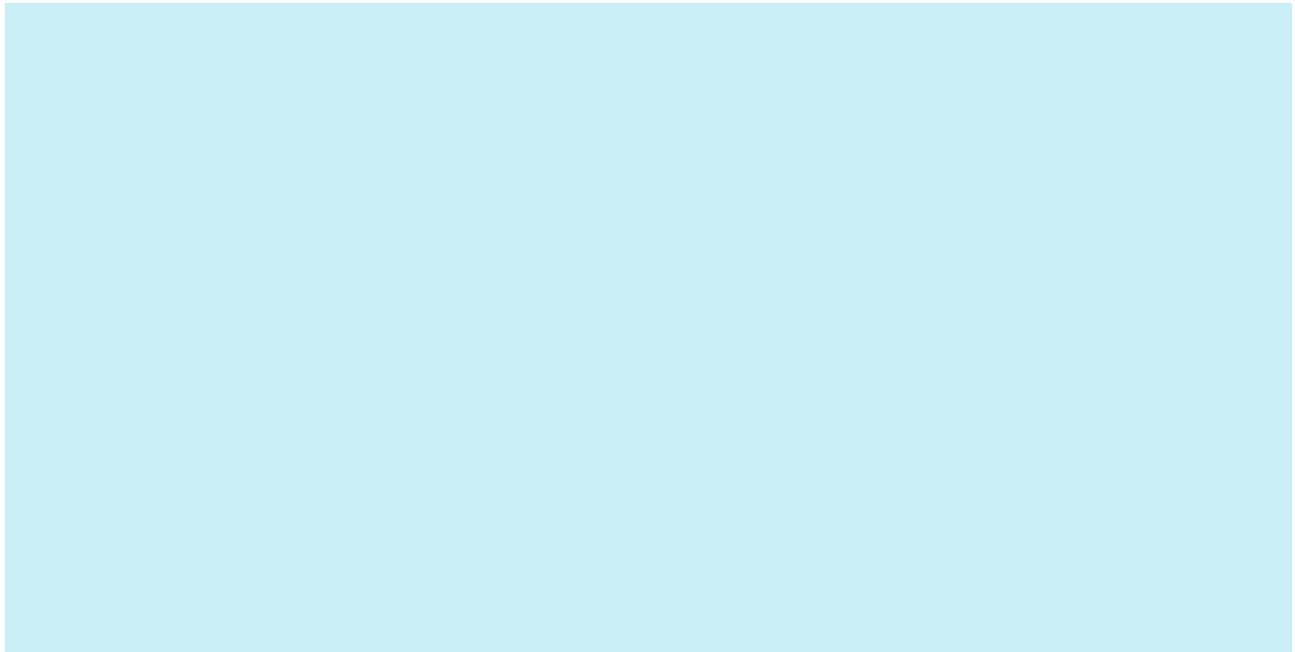


# J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

**Axe 4** : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement :



**Axe 5** : réduire l'impact du patrimoine et des services :



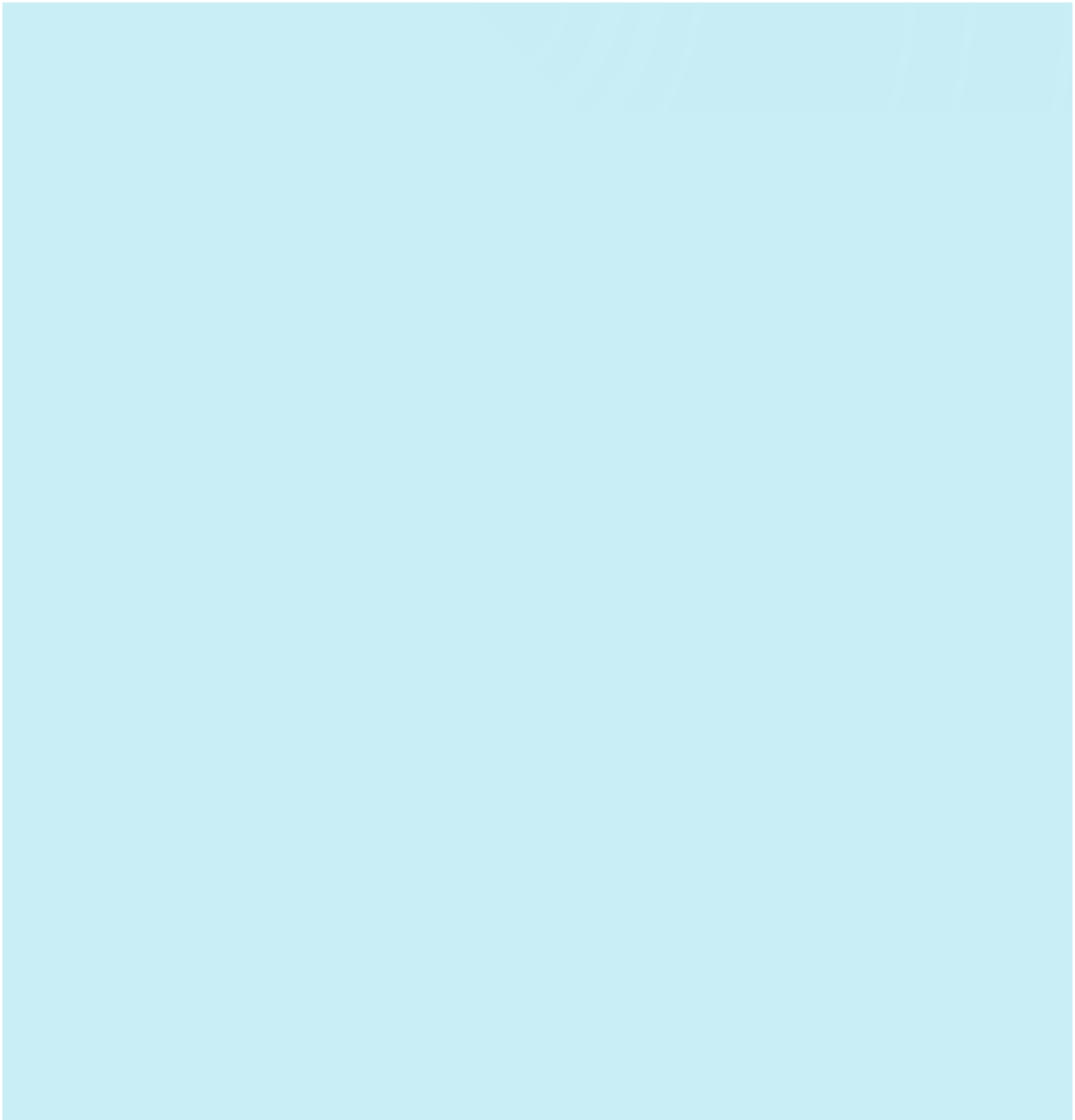
CONCEPTION/RÉDACTION : GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 2015





# J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

**Axe 6** : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique :



CONCEPTION/RÉDACTION : GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 2015



# J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT de la métropole grenobloise



## 3. J'ADHÈRE, J'AGIS ET JE ME FIXE DES OBJECTIFS QUANTIFIÉS POUR 2020

Le partenaire remplit déjà les engagements des niveaux 1 et 2.

Pour atteindre le niveau 3, il rédige un plan d'actions en amont qu'il annexe lors de la signature de la charte.

Certains objectifs prioritaires pour le Plan Air Énergie Climat sont précisés.

### POUR LE PATRIMOINE (obligatoire)

Le partenaire s'engage d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 2014.

Le plan d'actions (en annexe) précise les objectifs de :

- Réduction de consommation d'énergie.
- Réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>.
- Réduction d'émissions de particules.
- Réduction d'émissions de NOx.

Par ailleurs le partenaire précise qu'entre [ ] et [ ] il a déjà réduit de [ ] % ses émissions de CO<sub>2</sub>.

### POUR LES AUTRES ACTIONS

Le plan d'actions (en annexe) précise par exemple, les objectifs de :

- Rénovation de X logements pour un bailleur.
- Intégration de X % de bio et local dans la cantine.
- Production de X % d'énergie renouvelable pour le territoire.
- Recrutement de X foyers pour le défi des familles à énergie positive.
- Mobilisation de X établissements pour le défi des écoles à énergie positive.
- etc...



# J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

## EN CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À

- Piloter l'observatoire du Plan Air Énergie Climat chargé de suivre les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques du territoire.
- Assurer le développement du Plan Air Énergie Climat par la recherche de nouveaux signataires et la mise en oeuvre des actions de mobilisation des habitants.
- Organiser tous les 6 mois un forum du Plan Air Énergie Climat rassemblant l'ensemble des signataires.
- Assurer une assistance pour les partenaires : mise à disposition des outils de diagnostic et de suivi, diffusion d'informations, proposition de formation.
- Faire la promotion du Plan Air Énergie Climat et de ses partenaires à l'extérieur du territoire et auprès des habitants de la métropole.

Fait le

à

Signature